



**MAIRIE DE NANTERRE**

Direction des affaires juridiques,  
des assemblées,  
et de la commande publique

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-181

**Objet : Délégation de fonction et de signature accordée à :**  
**Monsieur Vincent SOULAGE**  
**Conseiller municipal délégué**

**LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du conseil municipal du 19 octobre 2023,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire d'accorder une délégation de fonctions à Monsieur Vincent SOULAGE, conseiller municipal,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Vincent SOULAGE, conseiller municipal, est chargé, sous mon contrôle et ma responsabilité, des questions relevant du Vélo et des Mobilités douces.

**Article 2 :** La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature des actes, décisions, courriers et tous documents engageant la commune en matière de :

- Déploiement des circulations douces
- Stratégie de développement des véhicules partagés

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressé.

Nanterre, le 20 octobre 2023

Le Maire de Nanterre



*Raphaël ADAM*  
Raphaël ADAM